



Droit matrimonial et successoral dans le contexte de l'agriculture, LDFR, LBFA

Régulièrement, les conseiller-ère-s sont confronté-e-s à des questions sur le droit matrimonial, le droit successoral, la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ou encore la Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA). Par conséquent, ils doivent être en mesure de renseigner les personnes intéressées sur les avantages et les inconvénients des possibilités offertes par la loi, que ce soit pour adapter un projet, affiner un montage juridique lors de transactions immobilières ou dans le cadre de la gestion d'un bail à ferme. Ils doivent aussi trouver la bonne articulation avec les juristes.

- Date :** Du lundi 3 juin 2024 au mardi 4 juin 2024
- Lieu :** Salle Bourgeoisiale, Rue du Château 112, 1680 Romont
- Responsables :** Magali Lacam, AGRIDEA (magali.lacam@agridea.ch)
Jean Luc Martrou, AGRIDEA (Jean-Luc.Martrou@agridea.ch)
- N° du cours :** 24.313
- Objectifs :** Les participant-e-s :
- rafraîchissent leurs connaissances sur le droit matrimonial, le droit successoral, les transferts de propriété et l'affermage de biens agricoles ;
 - sont capables de reconnaître les difficultés juridiques d'un conseil et d'identifier les points pour lesquels l'intervention d'un juriste est nécessaire ;
 - sont capables de répondre aux questions simples et d'interagir avec les autres parties prenantes (Office de crédit, notaires, avocats, juristes, banquiers, etc.) pour l'élaboration de solutions au regard du cadre juridique concerné.
- Public :** Conseillers-ère-s en gestion, en remise d'exploitation et installation, en collaborations, en diversification, enseignant-e-s, comptables et collaborateur-trice-s des services de l'agriculture intéressés par le sujet.
- Méthodologie :** Exposés par des expert-e-s, exemples et exercices d'appropriation, mise en contact avec les sources documentaires
- Remarque :** Ne seront pas abordés : La Loi sur l'aménagement du territoire ; Le calcul de la valeur de rendement, du montant du fermage, du droit d'habitation ; La prestation remise-reprise. ; Les questions fiscales et sociales ; L'Ordonnance sur les améliorations structurales ; Le droit des sociétés.

Lundi 3 juin 2024

08h45	Accueil, café et croissants
09h00	Introduction : programme, questions d'organisation <i>Magali Lacam, Jean Luc Martrou, AGRIDEA</i>
09h15	Droit matrimonial <ul style="list-style-type: none"> • Mariage, régimes matrimoniaux, dissolution. <i>Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud</i>
	Pause
11h00	Droit successoral <ul style="list-style-type: none"> • Succession légale, testament, pacte successoral, liquidation et partage. <i>Me Blaise Fontannaz, Avocat et Notaire, Valais</i>
12h00	Repas
13h15	Droit successoral <ul style="list-style-type: none"> • Suite. <i>Me Blaise Fontannaz, Avocat et Notaire, Valais</i>
13h45	Analyse de cas concrets <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des cas concrets proposés par les participants, séquence de travail participative. <i>Jérôme Huber, Blaise Fontannaz, Magali Lacam, Jean Luc Martrou</i>
	Pause
15h10	Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) <ul style="list-style-type: none"> • Champs d'application, notion d'« entreprise agricole ». • Acquisition, autorisations, droit de préemption. • Partage, morcellement, mesures contre le surendettement. • Protection des cohéritiers, du conjoint, valeur de rendement, prix licite. <i>Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud</i>
	Pause
16h35	Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) <ul style="list-style-type: none"> • Suites <i>Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud</i>
17h45	Fin de la journée Activité conviviale - à préciser

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG, de centres de recherche et de formation ainsi que d'organismes membres d'AGRIDEA.

- CHF 240.– par jour
- CHF 360.– par jour

Autres participant-e-s

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) qui se montent à CHF 60.– sont comprises dans le tarif du cours.

Coût supplémentaires

- Repas du soir
- Chambre avec petit déjeuner

Chaque participant-e **réserve individuellement** sa chambre auprès des hôtels suivants :

<https://www.hotel-labellecroix.ch/fr>

<https://www.hotel-stgeorges.ch/>

<https://hotelliondor.ch/>

- Activité de fin de journée facultative

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Vous payez directement sur place le repas du soir et la nuitée.

Inscription et délai d'inscription

[Lien du cours sur le shop](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Termes_et_conditions/

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.

Mardi 4 juin 2024

08h00 Introduction de la journée

- Retour au thème. Programme de la 2e journée.

Magali Lacam, Jean Luc Martrou, AGRIDEA

08h20 Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)

- Suites

Jérôme Huber, Société rurale d'assurance et de protection juridique, Vaud

Pause

09h10 Analyse de cas concrets

- Sur la base des cas concrets proposés par les participants, séquence de travail participative.

Jérôme Huber, Sabrina Giannini-Heim, Magali Lacam, Jean Luc Martrou

Pause

10h55 Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA)

- Autorisations, formalisme, durée, fermage.
- Droit et obligations et des parties.
- Résiliation des baux, changement de fermier, aliénation de la chose affermée.

Sabrina Giannini Heim, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

12h00 Repas

13h15 Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA)

- Suites.

Sabrina Giannini Heim, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Pause

14h40 Analyse de cas concrets

- Sur la base des cas concrets proposés par les participants, séquence de travail participative.

Jérôme Huber, Sabrina Giannini-Heim, Magali Lacam, Jean Luc Martrou

16h00 Clôture

Magali Lacam, Jean Luc Martrou, AGRIDEA

16h05 Fin de la journée
